



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants et Surveillants Brigadiers Non Gradés

CD VILLENAUXE LA GRANDE

QUI EST LE DONNEUR D'ORDRES?

Depuis quelques temps notre établissement connaît un vent de rébellion non pas de la part de la population pénale ni même des surveillants, qui se font menacer pour un retard de prise des clés, mais de la part du partenaire privé. En effet il devient monnaie courante en plein mouvement collectif de voir un technicien réclamer et avoir un agent pour effectuer des travaux sur une coursive laissant la possibilité aux personnes détenues de subtiliser de l'outillage, si le surveillant refuse les agents techniques n'hésitent pas à rebrousser chemin ou à aller réclamer auprès du chef de bâtiment.

Une autre fois le partenaire privé ne trouve pas mieux que de tondre aux abords du terrain pendant que les personnes détenues sont présentes, heureusement aucun incident n'a eu lieu. Les délais d'intervention pour toutes les réparations sont de plus en plus longs.

Autre exemple en date, le 10 juillet 2020 quel est l'étonnement des agents accompagnant le mouvement sport de voir à proximité du terrain de sport un tracteur, et de l'outillage tel qu'une disqureuse...ainsi que le partenaire privé.

Bien entendu le mouvement sport terrain est resté maintenu.

Le SPS demande le respect des règles élémentaires de sécurité lors des mouvements collectifs **aucun autre mouvement et encore bien moins un intervenant privé sur la coursive.**

Le SPS demande que les rôles soient rappelés aux différents partenaires privés ! **L'administration pénitentiaire est le donneur d'ordres.**

Le SPS ne veut pas que des décisions et mesures soient prises une fois qu'un incident aura eu lieu et **demande à la direction de bien vouloir anticiper pour une fois en amont.**

le 10 juillet 2020

Le bureau local

SPS VILLENAUXE LA GRANDE : LE SEUL SYNDICAT 100 % SURVEILLANT